

LE P'TIT

Bacillais

N°19



« Je ne savais pas que c'était si simple
de faire son devoir quand on est en danger »

Jean Moulin, du 15 Juin 1940 dans « Lettre à sa mère et à sa soeur ».

Bonjour à toutes et tous,

Nous sommes entrés dans la dernière ligne droite de notre mandat qui s'achèvera en mars 2020. D'ici cette échéance il nous reste encore un bout de chemin à parcourir et nous devons terminer les dossiers en cours en commençant par le principal : la construction de notre atelier municipal.

Les travaux ont commencé en juin et devraient être terminés pour la rentrée scolaire. Autre dossier qui a pris du retard, l'aménagement du point d'arrêt scolaire des Landelles, ce dernier devrait également être mis en service pour la rentrée. Pour la voirie, nous avons prévu de faire le chemin de la Chauvinière ainsi qu'un rechargement de chaussée au niveau de la Pigousterie, ces travaux seront faits à l'automne.

Autre dossier important mis en route par la Communauté d'Agglomération, l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Il définit les orientations d'aménagement de nos communes pour les 10 années à venir, et détermine principalement les zones à urbaniser.

Le zonage retenu par la Communauté d'agglomération correspond pratiquement aux zones retenues par la commune lors de l'élaboration de son PLU. Il nous a été précisé qu'il n'y aura plus de possibilité de faire des constructions neuves dans les hameaux, conformément aux différentes lois, ALUR, Notre, et Elan. Cependant des aménagements seront toujours possibles sous certaines conditions.

L'arrêt de projet a été voté par le Conseil Communautaire le 8 avril dernier. Au cours du premier trimestre une consultation des communes aura lieu pour avis, tandis qu'au cours du second semestre aura lieu l'enquête d'utilité publique. Chaque habitant pourra venir formuler ses remarques auprès du Commissaire Enquêteur, l'objectif de l'Agglomération étant une approbation avant la fin du présent mandat. Le projet de PLUI est consultable au service de l'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération.

Je tiens à rappeler à nos concitoyens quelques règles simples de politesse et de respect des autres au sujet des dépôts sauvages d'ordures :

- Les colonnes de tri déposées à différents endroits de la commune ne sont pas faites pour recevoir n'importe quel

déchet mais uniquement ceux destinés au tri.

- Il est notamment interdit de déposer des ordures destinées à la déchetterie tels que pelouses même mise en sac, déchets de chantier divers, etc...



Ces remarques concernent principalement le parking de la salle des fêtes. Les employés communaux ne sont pas payés pour récupérer vos ordures, il vous appartient de les déposer à la déchetterie aux jours et heures d'ouverture. Toute personne prise en flagrant délit pourra se voir infliger une amende de 120 €.

De même je rappelle que les pelouses du parc ne sont pas faites pour recevoir les déjections animales, le parc peut être utilisé pour des vins d'honneur ou tout simplement pour un moment de détente en famille.

Autre point important : le bourg est en zone 30, il y a lieu de respecter cette zone, il en va de la sécurité de tous. En ce qui concerne la circulation ce ne sont pas des ronds-points, par conséquent les usagers de la route doivent appliquer le code de la route c'est-à-dire respecter les priorités à droite, il n'y a pas de panneaux indiquant qu'il s'agit de ronds-points.

Il s'agit avant tout de faire preuve de civisme et de respect des autres, chacun est responsable de ses actes et se doit d'assumer, il faut y penser avant l'accident et non pas après.

Dernière minute, en 2018 nous avons posé notre candidature pour l'installation d'un système de WIFI4 EU, cette dernière n'avait pas été retenue, mais notre dossier a été de nouveau soumis pour 2019 et nous venons d'apprendre que notre commune a été sélectionnée. Nous sommes la plus petite commune de la Manche, la plupart du temps ce sont les villes qui sont retenues. Les installations sont subventionnées à hauteur de 15 000 € et n'engendrent aucuns frais pour notre budget.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne lecture, de bonnes vacances et j'en profite pour vous rappeler notre fête communale début août.

Le Maire
Jean-Pierre MAINCENT

Conseil du 11 avril 2018

- Signature d'une convention avec le F.D.G.D.O.N. pour la lutte contre le frelon asiatique
- Achat de tables et bancs afin d'aménager le parc ainsi que le coin de verdure proche de la salle des fêtes

Conseil du 23 mai 2018

- Adoption du plan de financement de la construction de l'atelier communal
- Aménagement d'un arrêt scolaire au carrefour des Landelles

Conseil du 12 septembre 2018

- Acquisition d'un congélateur pour la salle communale et d'un meuble de rangement pour le secrétariat de mairie
- Participation à la prise en charge de l'accueil périscolaire avec la commune de Sartilly Baie Bocage

Conseil du 21 novembre 2018

- Participation aux frais de transport des élèves scolarisés en maternelle et primaire (50 % Communauté d'Agglomération et 50 % commune)
- Renouvellement de la taxe d'aménagement (1 % pour les abris de + de 20 m²)
- Acquisition d'un défibrillateur qui sera installé à la salle des fêtes
- Candidature de la mairie au projet de Wifi qui permettrait d'avoir un point wifi gratuit dans le bourg
- Attribution d'une subvention de 100 € pour le cross départemental des sapeurs-pompiers
- Installation d'une « boîte à livres » sur la place de la mairie

Conseil du 16 janvier 2019

- Vote des tarifs de location de la salle polyvalente et de la salle de convivialité

	Salle polyvalente		Salle de convivialité	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	60 €	80 €	40 €	50 €
Repas	190 €	270 €	100 €	140 €
Couvert	0,70 €	0,80 €	-	-
Verre pour vin d'honneur	0,20 €	0,30 €	0,20 €	0,30 €
Electricité	0,16 € le kwh			

- Vote des tarifs des concessions du cimetière
- Vote des subventions octroyées aux associations
- Projet de travaux dans la salle des fêtes au niveau du sol en béton qui est très glissant
- Ouverture d'un cahier de doléances

Conseil du 13 mars 2019

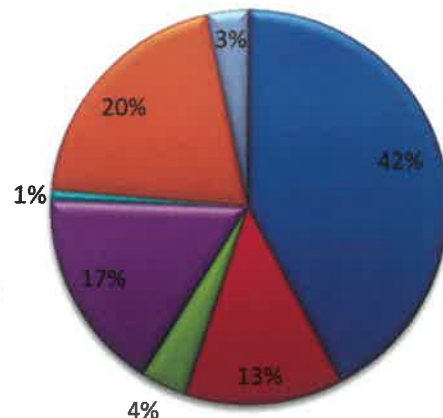
- Approbation du compte de résultat 2018
- Choix des entreprises pour la construction de l'atelier communal
- Projet d'installation d'un radar pédagogique ou feu clignotant aux abords de l'école

Conseil du 10 avril 2019

- Approbation du budget 2019
- Vote des taxes
- Renouveau du groupement de commande des travaux de voiries.

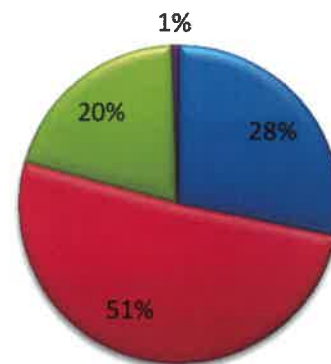
DEPENSES FONCTIONNEMENT PRIMITIF : 783 151,23 €

- Charges de caractère général (Eau, Électricité, Assurance, Entretien bâtiment...) : 330 754,73 €
- Charges de personnel (Salaires, Cotisations, Charges...) : 100 360,00 €
- Atténuation de Produits (Taxe pour l'état) : 29 872,00 €
- Virement à la section d'investissement : 130 652,04 €
- Opérations d'ordre entre sections (Amortissements des biens, Logements, PLUI...) : 6 359,00 €
- Autres charges gestion courante (Indemnités élus, Ecoles, Subventions associatives...) : 157 980,38 €
- Charges financières (Intérêts des emprunts) : 27 173,08 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT PRIMITIF : 322 600,82 €

- Remboursements d'emprunts : 91 253,55 €
- Immobilisations corporelles (Atelier communal, Voiries, Equipements divers...) : 164 253,00 €
- Solde d'exécution négatif (déficit antérieur) : 65 094,27 €
- Dépenses imprévues : 2 000,00 €



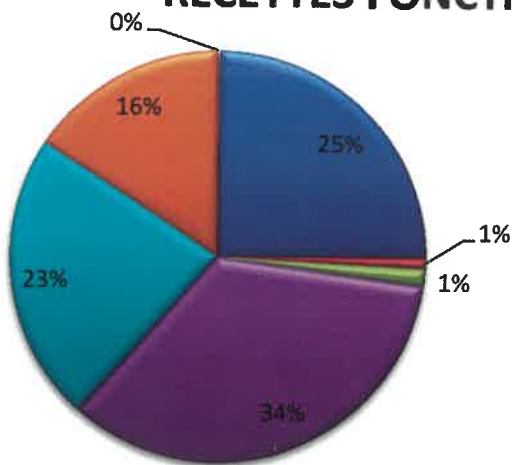
En cette dernière année de mandat, il me paraît important de dresser le bilan du budget communal avec un comparatif établi depuis l'année 2016, date de mon élection en tant que Maire.

Nous allons parler des dépenses de fonctionnement des années 2019 pour 783 150 € prévus soit 258 507 € pour les charges à caractère général, 100 360 € pour les charges de personnel, 157 300 € pour les charges de gestion courantes, les charges financières 27 173 € et le montant des remboursements des emprunts en capital 91 068 €.

Pour l'année 2016 nous avons dans les mêmes postes respectivement des montants de 770 693 €, 300 182 €, 116 730 €, 175 510 €, 36 000 € et 88 881 €. A l'analyse de ces chiffres nous pouvons retenir que les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1,62 %. Toutes les charges ont été revues à la baisse, notamment les charges à caractère général avec une baisse de 14 %, les charges de personnel également de 14 %, diminution due principalement au non remplacement de Xavier, 10,50 % pour les charges de gestion courante.

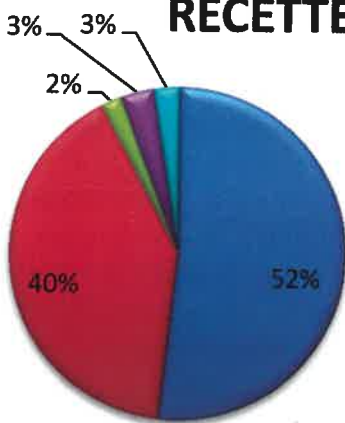
Dans le même temps nos charges financières ont diminué de 24,50 % tandis que nos charges de remboursement d'emprunts progressent faiblement, les capitaux restants dus à ce jour sont de 1 284 821 € soit par habitant la somme de 1 342,55 €.

RECETTES FONCTIONNEMENT PRIMITIF : 783 151,23 €



- Excédent antérieur reporté fonctionnement : 195 942,23 €
- Atténuations de charges (Remboursement des assurances du personnel) : 6 500,00 €
- Produit des services (Concessions de cimetière, Refacturations de charges diverses...) : 10 600,00 €
- Impôts et Taxes (Taxes foncières, Taxes d'habitations, Compensation de la Communauté de Communes...) : 268 362,00 €
- Dotations et participations (Aides de l'état) : 178 347,00 €
- Autres produits de gestion courante (Loyers des logements, Locations de salle...) : 122 000,00 €
- Produits exceptionnels : 1 400,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT PRIMITIF : 322 600,82 €



- Excédent : 167 047,27 €
- Virement de la section fonctionnement : 130 652,04 €
- Opérations d'ordre entre sections (Amortissements) : 6 359,00 €
- Dotations fonds divers réserves (Reversement de la TVA par l'état, Taxe d'aménagement) : 10 331,00 €

Tous les emprunts contractés sont à taux fixe et nous n'avons pas d'emprunts toxiques. L'endettement est important, mais il faut savoir que ces emprunts ont été contractés pour la construction de logements ce qui a permis à la commune d'accueillir de nouveaux habitants avec pour conséquence le maintien de nos écoles ainsi que l'augmentation de notre population qui aujourd'hui est de 957 habitants.

De ce fait la baisse des dotations d'état est moins sensible dans notre commune, sachant qu'une partie des dotations est attribuée suivant le nombre d'habitants.

Autre élément important dans un budget communal, le montant des investissements 265 422 € en 2016 contre 118 375 € en 2018 et 65 100 € en 2019 avec un reste à réaliser de 2018 important 101 953 € soit un global de 167 053 €, l'atelier communal étant financé sur deux exercices.

Les investissements réalisés au cours du mandat sont : sécurisation du bourg, aménagement du parc, programme de voirie, construction de l'atelier communal, aménagement du parking de la salle des fêtes, fleurissement du bourg, réfection du bureau du secrétariat de la Mairie, aménagement d'un point d'arrêt scolaire, acquisition de matériel et véhicule.

Au niveau des investissements nous sommes obligés d'être prudents car nous ne souhaitons pas et ne voulons pas avoir recours à de nouveaux emprunts. Nos investissements sont intégralement autofinancés, ceci sans avoir procédé à une augmentation des taux d'imposition.

Le 11 novembre dernier nous avons célébré le centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918. Plusieurs cérémonies ont eu lieu dans notre région, et ce 6 juin nous avons commémoré le 75ème anniversaire du débarquement des alliés en Normandie. Nous avons pu recueillir quelques témoignages de ces moments vécus dans les communes.

Notre témoin né à Bacilly, âgé de 15 ans au moment des faits et commis de ferme à Montviron, nous accueille de manière très conviviale et n'est pas avare de ses propos. Certains faits qui se sont déroulés pendant la guerre, ces anecdotes ne concernent pas le présent article.

Tandis que les troupes allemandes occupaient notre territoire (Château de Chantore, bureau de la kommandantur à Genêts), les prémices du débarquement se faisaient déjà entendre sur notre secteur : vols d'avions au ras du sol, grondements sourds dans le lointain, mouvements de panique dans la population. Le territoire le plus touché par les bombardements américains fut le secteur de la Butte es Gros où plusieurs bombes furent larguées, laissant de multiples empreintes.

Notre inconscience de jeunesse nous entraînait inmanquablement vers ces impacts sans savoir qu'il pouvait encore y avoir des explosions.

Un jour, nous étions occupés à travailler dans un champ lorsqu'un bombardement est survenu. Nous sommes allés



nous cacher sous un chêne. Alors que mon collègue a pu atteindre cet arbre, je me trouvais plaqué au sol par la déflagration, nous avons eu très peur. D'autres largages ont eu lieu quelques moments après, mais nous avons repris notre travail. Nous nous sommes rendus compte que l'impact était juste de l'autre côté du chêne où mon collègue s'était réfugié auparavant.

Une autre anecdote nous est fournie qui se rapporte au château de Chantore habité par la famille De MONTGERMONT et occupé par les troupes allemandes. A l'arrivée des troupes américaines Monsieur De MONTGERMONT vient vers elles afin de leur demander d'épargner le Château. Le Major américain charge alors Monsieur De MONT-



GERMONT d'aller demander aux allemands de se rendre, ce que ces derniers refusent. C'est alors que les américains placent un obus de chaque côté de l'entrée de la propriété. Pendant ce temps, la famille De MONTGERMONT est placée en sécurité. Les troupes allemandes quittent le château par les arrières et échappent ainsi aux américains. Les allemands gagnent le village de Champillon en espérant rejoindre Saint Léonard afin de traverser la baie, mal leur en a pris, car plusieurs véhicules sont envasés, engloutis à jamais. Après le passage des troupes allemandes il a été retrouvé une mine près du bief au niveau de Champillon.

Le village de Granville a également subi des dommages, la maison habitée par la famille AUBEL fut détruite par une balle incendiaire. Une autre bombe a frappé le bourg de BACILLY juste devant le café de Monsieur LETHIMONNIER laissant un trou géant au milieu du bourg.

Si notre commune a connu des moments pénibles, une anecdote heureuse nous est contée : une dame de BACILLY a été accouchée par un officier Américain en 1944.

Divers incidents et anecdotes ont marqué notre témoin, mais toutefois il garde en mémoire des souvenirs mémorables du passage des troupes américaines, en particulier les distributions de chewing-gum et produits divers et variés, les relations qu'il a pu avoir avec les soldats, les transports dans les GMC, les échanges le soir autour de la table familiale, occasion de discussions conviviales. C'est d'ailleurs de cette manière qu'il a pu acquérir quelques notions d'anglais. Autre fait marquant, le goût très prononcé des américains pour le Calvados, « good, good, very good calvados ».

Notre narrateur nous avoue avoir un regret de cette époque c'est de ne pas avoir gardé de contact avec nos libérateurs, il se souvient encore des prénoms de ces soldats.

Merci pour ces témoignages et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé.

Programme des festivités des 75 ans de paix

1944 - 2019 : Une mémoire à partager.

Exposition de photos retraçant les commémorations qui se sont déroulées dans la Manche et le Calvados depuis plus de 60 ans.

De juin à septembre, vous retrouverez cette exposition dans les gares de Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lô et Granville mais aussi dans le cloître de l'Abbaye-aux-Hommes à Caen.

Du 7 au 20 août, c'est au Pavillon de l'Orangerie du Sénat, à Paris, que vous pourrez la retrouver.

Pipier Opération Cobra.

C'est à Jullouville que le Général Eisenhower établit son QG en août et septembre 1944, d'où il commanda près de 3 millions de soldats alliés.

Sous le haut patronage de sa petite-fille, dans la station balnéaire, ainsi qu'à Granville et Bréville-sur-Mer, aura lieu le plus grand rassemblement d'avions et véhicules civils et militaires des années 40 depuis la Seconde Guerre mondiale.

Du 31 juillet au 4 août, plus de 100 Piper L4 et plus de 500 véhicules sont attendus, ainsi que des meetings aériens exceptionnels (avec vol de la Patrouille de France et d'un Airbus 350 en basse altitude), reconstitutions de camps militaire alliés, cérémonies et nombreuses animations.

Vous retrouverez les animations et les commémorations, avec carte dynamique et plus d'infos sur debarquement-manche.fr.



Le Débarquement de Normandie

Les quatre classes vont aussi (re)découvrir l'architecture paysagère du parc du château de Chantore à Bacilly.

Ainsi tout au long de l'année, les quatre classes ont découvert différents types de construction dans différents milieux. Les enfants ont d'abord travaillé sur l'habitat des deux communes du RPI en partenariat avec l'écomusée de Vains. Puis les classes de Bacilly sont parties à la découverte du Mont saint Michel dans le cadre d'un concours photo.

Les deux classes de Vains (CE1/2 et CM1/2), elles, ont pu découvrir l'habitat urbain de Rennes lors de leur séjour dans la cité bretonne (6 et 7 mai).

Enfin pour clore l'année, les classes de TPS, PS, MS et GS/CP ont visité la cathédrale de Coutances et le château de Gratot.

L'année scolaire se termine bientôt pour les élèves du RPI.

Cette année les projets des classes étaient centrés sur l'architecture.



7 Mai 2019, les CE1 / CE2 à Rennes



Visite du prieuré de Saint Léonard le 25 Janvier



Les petits architectes de moyenne section et leur Mont-Saint-Michel en cubes

Activités sportives

- Les GS, CP, CE1, CE2, CM1 & CM2 ont pu utiliser le dojo de Sartilly pour différentes activités sportives
- Les classes de maternelle et GS/CP ont participé aux rencontres de rondes et jeux dansés à Avranches le 6 mars. Elles se produiront devant les parents lors de la fête de l'APE le 15 juin. De même pour les CE1/2 qui ont participé aux rencontres de danse le 3 mai.
- L'officier de police municipale de Sartilly Baie Bocage interviendra dans les classes de GS /CP, CE1/2 et CM1/2 pour les sensibiliser à la sécurité routière en mai et juin.
- Les CM1/CM2 participeront à une rencontre sécurité orientation piéton le 18 juin à Avranches.

Activités culturelles

- Sortie au théâtre d'Avranches ou intervention en classe d'un artiste pour les deux classes de Vains
- Les quatre classes ont lu les livres de la sélection du prix littéraire des incorruptibles en partenariat avec Mme Le Torrec bénévole, à la bibliothèque de Bacilly. Le vote a eu lieu le 16 mai.
- La classe de TPS-PS-MS a fabriqué un film d'animation qu'elle a présenté aux parents le 17 mai.
- La classe de GS/CP participe à un projet européen d'échange entre classe (e twinning).
- La fête des cent jours organisée par la classe des GS/CP a permis aux élèves et aux parents d'exposer leurs productions.
- Le 29 mars les 4 classes du RPI sont montées sur scène pour chanter et jouer des percussions accompagnées par l'intervenant de Musique Expérience.

L'équipe enseignante et leurs élèves remercient **l'Association de Parents d'Elèves** pour son engagement auprès des classes et les parents qui accompagnent lors des sorties (particulièrement les séances de natation).

**Au nom des enseignants et des élèves,
Bonnes vacances et bel été !**

Sandrine LEGRAND
Directrice du RPI

CONCOURS PHOTOS : LA MER ...VEILLE

Exposées au musée du scriptorial, à la médiathèque d'Avranches et au Mont-Saint-Michel.



Classe des GS CP



Classe des TPS PS MS



Les petits photographes bacillais

Le Bacillais

Depuis le 14 décembre 2018, Carole et Richard ont repris l'épicerie bar de notre commune en succédant à Céline.

Carole était assistante maternelle et Richard chef d'équipe dans l'industrie, ils résidaient dans le département du Maine et Loire mais limitrophe de la Mayenne.

A la recherche d'un commerce de proximité. Pourquoi, ne pas se rapprocher de la famille (Carole est originaire de Saint-Lô) et de la côte. Richard pour sa part a déjà tenu une affaire.

Vous pouvez trouver côté magasin tous les produits de premières nécessités, le dépôt de pain, le relais poste, sur demande des sandwiches peuvent être élaborés et côté bar, une nouvelle ambiance, avec une décoration soignée du mobilier neuf, un lieu accueillant pour aller boire un verre (avec modération) en famille ou entre amis.



Les horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi et Samedi : 7h30 à 20h00.

Dimanche : 7h30 à 13h00.

Mercredi : repos.

N'hésitez pas à aller à la rencontre de nos nouveaux acquéreurs, pour que notre commerce perdure.

Bacilly accueille une ostéopathe



Diplômée depuis 10 ans, Audrey Indermuhle a travaillé à Bruxelles, Ducey et Granville avec des associés. Depuis le 1er janvier, elle a ouvert son cabinet à Bacilly.

Elle exerce une thérapie crânio-sacrée, c'est-à-dire une pratique très douce et sans faire craquer les membres. Elle s'est spécialisée dans les soins apportés aux enfants et aux femmes enceintes. Depuis 2 ans, elle exerce également une thérapie psycho-corporelle (psychologie biodynamique).

Audrey vous accueille sur rendez-vous au 2 Les Landelles (route Bacilly – La Butte es Gros). Téléphone : 02 33 89 76 50.

Bibliothèque de Bacilly :

Lundi : 16h30/18h00

Mercredi : 14h30/17h00

Samedi : 10h00/12h00

Pendant les vacances scolaire la bibliothèque est ouverte le samedi matin de 10h00 à 12h00.

Accès internet en libre-service.

« *N'hésitez pas à rejoindre les bénévoles pour renforcer l'équipe* ».

Relais Poste « Le Bacillais » :

Ouvert tous les jours (selon horaires), fermé le mercredi.

Cabinet infirmier :

Mme Barreau – Bacilly – 02.33.70.80.62

Permanence de 8h30 à 9h00 Rue de l'ancienne gare du lundi au vendredi et sur rendez-vous.

Assistants Maternelles :

Sylvie Aumont – 2 Le Fougeray

Laëtitia Briant – 13 Rue du Lerre

Nadège Carlier – 15 Le Fougeray

Stéphanie Gautier – 4 La Vauverderie

Fanny Leenaert – 3 Le Manoir du Vivier

Sandrine Léger – 9 Le Manoir du Vivier

Christine Renault – 9 Rue Saint Gratien

Le RAM se retrouve tous les 1er vendredi du mois à la bibliothèque de Bacilly de 9h30 à 11h00. Pour plus d'information, vous pouvez contacter le RAM de Sartilly au 02.33.89.29.04 ou aller sur le site mon-enfant.fr

Ecole RPI Bacilly Vains :

Directrice Sandrine Legrand.

02.33.70.87.38 ou 02.33.70.87.43

De la petite section de maternelle au CP à Bacilly et du CE1 au CM2 à Vains. Semaine de 4 jours.

Carte d'identité :

Seules les mairies équipées de borne biométrique sont habilitées à les délivrer.

Les mairies les plus proches de notre commune : Avranches, Granville, Ducey, Villedieu-les-Poêles, Gavray, Saint James.

Trop peu de communes sont équipées, donc si vous devez renouveler ou faire une pièce d'identité, il faut anticiper votre demande.

Environ 3 à 4 semaines pour avoir un rendez-vous avec la mairie de votre choix pour constituer le dossier (préalablement rempli sur internet) et environ le même délai pour la recevoir.

Conseil Départemental de la Manche :

Spot 50 : pour les jeunes de 11 à 15 ans. Un chéquier simple d'emploi qui offre de nombreuses réductions chez différents partenaires.

Renseignement : www.t-jeune.manche.fr

La Région :

Atouts Normandie : Des atouts pour les 15-25 ans. Avec la Région Normandie, des aides et des avantages pour étudier, s'engager et s'ouvrir au monde.

Renseignement : www.atouts.normandie.fr

Déchetterie de Montviron :

Du 1er mars au 31 octobre : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 8h30/12h00 et 13h30/18h00.

Du 1er novembre au 28 février : lundi, mercredi, vendredi et samedi de 9h00/12h00 et 13h30/17h00.

02.33.48.43.85.

La carte d'accès est à retirer directement à la déchetterie : 02.33.48.43.85

Rappel Important**Jardinage & Bricolage :**

Dans tous les bulletins, nous vous rappelons l'arrêté préfectoral du 20 juin 2005 qui fixe les heures de bricolage et de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants :

Lundi au vendredi : 8h30/12h00 et 14h00/19h30.

Samedi : 9h00/12h00 et 15h00/19h00.

Dimanche et jours fériés : 10h00/12h00.

Malgré ce rappel tous les 6 mois dans notre bulletin, nous enregistrons encore des plaintes en Mairie. Pour vivre en harmonie, merci de respecter ses horaires pour mieux vivre entre voisin.

Circulation :

Nos routes de campagne ne sont pas des pistes de Formule 1. Les routes sont souvent boueuses et même lorsqu'elles ne le sont pas, nous vous demandons de respecter les limitations de vitesse. Sur les axes principaux 80km/h, dans le bourg 50km/h et dans le cœur du bourg 30km/h. Notre commune à de nombreux villages avec de jeunes enfants, il serait regrettable qu'il arrive une catastrophe à cause de chauffards mal vaillant. De nombreux Bacillais viennent en Mairie pour nous faire part de cette crainte et cette situation ne peut plus durer. Astuce pour respecter la limitation de vitesse, anticiper son départ pour ne pas à avoir récupérer son retard sur la route.

Le Recensement :

Le recensement à 16 ans doit avoir lieu dans les 3 mois qui suivent le 16e anniversaire. Il faut alors se faire recenser auprès de la mairie de son domicile. Après ces démarches, le jeune obtient une attestation de recensement qui lui sera demandée pour l'inscription aux examens et aux concours publics tels que l'examen du baccalauréat ou du permis de conduire.

Juillet

Mardi 2 à 20h00, randonnée pédestre organisée par l'Association Vivre à Bacilly. Rendez-vous sur le parking de la route du Bec d'Andaine à Genêt. Co-voiturage à 19h50 sur le parking de la salle des fêtes de Bacilly.

Samedi 6 à 13h30, concours de pétanque en doublette derrière la salle des fêtes, organisé par l'Association Vivre à Bacilly.

Fin juillet (date non déterminée lors de la réalisation), réunion du Comité des Fêtes pour l'organisation de la fête communale.

Août

Du samedi 3 au lundi 5, fête Saint Etienne organisée par le Comité des Fêtes :

- **Samedi 3 à 16h30**, course à pied
- **Dimanche 4 :**
 - Vide grenier à partir de 6h00
 - Messe avec le Pain Bénit à 10h30
 - Jeux inter-communes à partir de 14h00
 - Repas champêtre à partir de 20h00
 - Feux d'artifice à 23h00 suivi du Bal
- **Lundi 5 de 8h00 à 13h00**, collation à la pirotte

Mardi 27 à 19h30, randonnée pédestre organisée par l'Association Vivre à Bacilly. Rendez-vous sur le parking de la mairie de Champcey. Co-voiturage à 19h20 sur le parking de la salle des fêtes de Bacilly.

Le Château de Chantore est ouvert tous les jours en juillet et août de 14h30 à 18h30. Visite libre du parc. Entrée 7 €. Gratuit pour les enfants jusqu'à 15 ans.

Septembre

Lundi 2, c'est la rentrée des classes

Mardi 3, reprise des activités organisées par le Club de l'Amitié.

A partir du lundi 9, Reprise des activités hebdomadaires proposées par l'association Vivre à Bacilly :

- lundi 19h00 à 20h00 cours de gym et de 20h30 à 22h00 atelier ping-pong.
- mardi de 20h00 à 22h00 atelier couture et de 20h15 à 22h15 cours de gym.
- mercredi de 17h00 à 19h00 atelier peinture.
- jeudi de 18h00 à 20h00 atelier photos et de 20h30 à 22h00 cours de yoga.

Mercredi 11 à 14h00, Thé Dansant organisé par le Club de l'Amitié.

Dimanche 15 septembre à 12h00, Repas des aînés organisé par la Commune.

Pour les personnes de 65 ans et plus, qui ne figurent pas sur les listes électorales et qui souhaitent être invitées au repas, nous vous proposons de vous faire connaître à la mairie.

Samedi 21 et dimanche 22 septembre, journée du patrimoine au Château de Chantore.

Mercredi 25 à 14h00, concours de Belote organisé par le Club Amitié.

Octobre

Dimanche 6,

- Vide grenier organisé par l'APE sur le parking et à la salle polyvalente
- Troc aux plantes proposé par l'Association Vivre à Bacilly
- Porte ouverte de la bibliothèque

Dimanche 13, marche en faveur du dépistage des cancers à Bacilly à partir de 13h30 organisé par L'association Ensemble Soutenir le Dépistage des Cancers. 2 circuits seront proposés – 5 kms ou 10 kms - participation de 2€.

Mercredi 9 à 14h00, Thé Dansant organisé par le Club de l'Amitié.

Lundi 21, 1er jour des vacances de la Toussaint jusqu'au vendredi 1er novembre.

Au cours des vacances, l'Association Vivre à Bacilly organisera son Assemblée annuelle dans la salle de convivialité.

Novembre

Lundi 11, cérémonie des anciens combattants au Monument aux Morts.

Mercredi 13 à 14h00, thé dansant organisé par le Club de l'Amitié.

Un après-midi pour les enfants à Even park sera organisé par l'Association Vivre à Bacilly (date non définie à ce jour).

Mercredi 27 à 14h00, concours de Belote organisé par le Club Amitié.

Décembre

Dimanche 1^{er}, repas de Noël pour les adhérents au Club de l'Amitié.

Mercredi 11 à 14h00, thé dansant organisé par le Club de l'Amitié.

Mi-décembre, marché de Noël dans la cour de l'école maternelle organisé par l'APE.

Les vacances de Noël du samedi 21 au samedi 4 janvier 2020.

Pour plus d'information sur ces manifestations, n'hésitez pas à prendre contact avec les associations

Création et photos : membres de la commission « communication » de la Commune de Bacilly
Impression : Atout Graphic.
Ne pas jeter sur la voie publique